

italien qui seul y était en usage autrefois.

M. Keller cite en passant ces Dominicaines cloîtrées de Lauges, qui, pendant la guerre, soignaient nos soldats et fabriquaient même des cartouches.

La personnalité de la confiance, je ne vois pas la décadence, s'écria M. Keller, j'ai le ferme espoir que nous verrons bientôt luire des jours meilleurs, dignes de la France et dignes de l'Eglise!

En une de ces généreuses accents, l'assistance tout entière frémit d'enthousiasme et bat des mains. Puissent les espérances de M. Keller se réaliser bientôt!

Quelques paroles d'édification prononcées par Mgr Guillemin terminent dignement cette belle séance. Le pieux prélat parle de ses diocésains chers et raconte des témoignages très intéressants de la foi et de la vive piété de ces nouveaux chrétiens. Un jeune converti, vêtu du costume national, récite le Pater, puis Sa Grandeur donne sa bénédiction. L'assemblée se sépare à onze heures moins un quart.

O. H.

Séance du 20 mai 1880

La troisième séance du congrès catholique a été ouverte hier, à huit heures, par une courte allocution de M. Chesnelong pour remercier Mgr Canavo, évêque de Candie, de s'être rendu à l'invitation du comité.

M. Jougla de Ligne lit ensuite un très intéressant rapport sur l'état de l'œuvre du Denier des écoles, à Lille. L'orateur, à l'appui de ses affirmations, cite de nombreux exemples qui prouvent la prospérité de l'entreprise.

M. Depyre ancien garde des sceaux, se lève alors et prononce un discours souvent interrompu par les applaudissements enthousiastes de l'auditoire.

« La France, dit l'éminent orateur, offre en ce moment un bien étrange et bien douloureux spectacle. Le gouvernement qui est à sa tête semble ne pas savoir comment on relève un pays aussi cruellement éprouvé que l'a été le nôtre. Pour reconquérir non-seulement la paix à l'extérieur, mais la tranquillité à l'intérieur. Et que lui donne-t-on? La guerre au sentiment religieux. »

Pour mener à bonne fin leur œuvre de destruction, les adversaires de l'idée religieuse ont, dit-il, tout d'abord frappé l'école primaire.

Chaque jour un nouveau document, marqué du sceau de l'Etat et dirigé contre la religion, se fait jour. M. Depyre, cite entre autres exemples, la circulaire du ministre de la guerre ordonnant que les enfants de troupe ne reçoivent à l'avenir que l'enseignement purement laïque.

« C'est donc bien entendu, s'écrie l'ancien ministre, ce que l'on veut, c'est la guerre à la liberté religieuse et à la liberté de l'enseignement. »

L'orateur analyse brièvement les projets de lois sur l'enseignement proposés à la Chambre par M. Paul Bert. En fait, ressortit tout l'arbitraire et toute la tyrannie.

Et lorsque l'école laïque sera florissante, continue M. Depyre, laissera-t-on l'école libre fonctionner en paix? Non, messieurs, l'un des articles de la loi Paul Bert, qui donne à l'administration préfectorale le droit de fermer une école dès que l'enseignement qu'on y donne est jugé manifestement insuffisant.

M. Depyre voudrait qu'on imitât la liberté si vantée que pratiquent les Anglais. « Mais du moins, messieurs, s'écrie le confédéré, nous pouvions espérer que la liberté du foyer domestique serait respectée. Eh bien! un autre article des mêmes lois dit que les enfants de six à douze ans, élevés au sein de leur famille, devront suivre l'examen d'une commission scolaire. S'ils ne peuvent répondre aux questions qui leur seront posées, ces enfants seront astreints à l'école communale. »

M. Depyre termine en faisant un chaleureux et éloquent appel à la résistance légale « contre les atteintes faites à notre droit. »

Le R. P. Delaporte présente une demande de propagande de livres choisis et moraux. Le digne ecclésiastique demande qu'on les répande dans les bibliothèques et au sein mêmes des familles.

Enfin M. Robinet de Clery vient, au nom de la commission qu'il préside, donner un aperçu du travail de ce comité. L'avocat général « discrètement » fait connaître les moyens légaux dont disposent les catholiques pour se défendre contre les tentatives anti-libérales dont on les menace.

La séance se termine par quelques mots de M. Chesnelong. Le président annonce que la parole sera donnée demain à MM. de Margerie et Lachien Brub.

Dimanche matin, à huit heures, les membres de l'assemblée des catholiques se rendront à la chapelle du Sacré-Cœur à Montmartre. Après la cérémonie religieuse on visitera les travaux de l'église dont la construction est déjà très avancée.

SÉNAT

Séance du 20 mai 1880.

Présidence de M. RAMFON, vice-président

La séance est ouverte à deux heures dix minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. LA FOY DE SAINT-MUR, l'un des secrétaires est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, j'avais gardé l'espoir que, grâce à un peu de repos, notre honorable président pourrait reprendre ses fonctions; vous partagez cet espoir et vous avez refusé à l'unanimité la démission de M. Martel. J'ai donc donné par un sentiment de délicatesse.

Nos espérances ont été déçues. J'ai reçu hier une lettre de notre président, m'annonçant qu'il ne peut continuer à occuper le fauteuil. Voici du reste cette lettre :

« Paris 19 mai.

Messieurs les sénateurs, très honorés collègues,

En refusant ma démission, vous m'avez comblé. Par respect, par défiance pour le Sénat, je voudrais me soumettre au vote qu'il émettra avec une bienveillance dont je suis profondément touché.

Ni la bonne volonté ni le patriotisme ne me manquent pour cela, mais ce qui fait absolument défaut, c'est la santé, ce sont mes forces, qui sont épuisées.

Je vous assure que, dans l'état où je me trouve, ne prévoyant pas le moment où il me sera possible de remplir les fonctions que vous m'avez fait l'honneur de me confier, je considère comme un devoir de vous les remettre.

Je vous prie, messieurs les sénateurs, très honorés collègues, de vouloir bien, en acceptant ma démission, croire à mon inaltérable reconnaissance et d'agréer l'hommage de tous mes sentiments de très haute considération.

« Signé: MARTEL. »

Je crois être l'interprète du Sénat tout entier en exprimant tous ses regrets de la démission de M. Martel et tous ses vœux pour le prompt rétablissement de sa santé. (Marques générales d'approbation.)

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

L'ordre du jour appelle la deuxième dé-

libération du projet de loi relatif à la caisse des lycées nationaux, collèges communaux et écoles primaires, et à l'ouverture au ministre de l'Instruction publique d'un crédit de 17 millions de francs à titre de subvention extraordinaire à ladite caisse.

Les art. 1 à 3 sont adoptés.

M. XAVIER BLANC demande la suppression du 4^e paragraphe de l'art. 6 subordonnant le paiement des subventions de l'Etat à la preuve que les communes ont employé complètement leurs ressources.

L'orateur rappelle les observations que M. Lenôel a présentées sur l'art. 6 bis de la première délibération et dit que le paragraphe 4 est inutile, car la commune ayant pris des engagements peut être forcée à les tenir, fût-ce par une imposition d'office.

S'il s'agit d'un département et que le conseil général ait pris des engagements, les dépenses qui en résultent ont le caractère obligatoire.

Il ajoute que la suppression du paragraphe 4 permettrait au Trésor de verser une partie des subventions avant l'achèvement des travaux.

Ce paiement anticipé serait utile et même indispensable aux départements et aux communes pauvres.

M. PAUL DE RÉMUSAT, rapporteur, espère que le Sénat maintiendra la décision qu'il a prise lors de la première délibération et repoussera l'amendement de M. Xavier Blanc.

On dépense, dit-il, une somme importante, considérable; il nous faut donc des garanties. Ici, d'ailleurs, sort de parler de dépense; il s'agit d'un placement dont l'intérêt sera payé de la manière la plus satisfaisante, en gloire et en honneur pour la Patrie.

M. LENOËL appuie l'amendement de M. Xavier Blanc qu'il avait présenté lui-même en première lecture.

M. JULES FERRY, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, cherche en vain le motif de la préoccupation qui a conduit M. Lenôel et Xavier Blanc à la tribune.

Il ne voit aucune difficulté à l'application de la loi. Si une commune, dit-il, n'a pas de ressources disponibles, elle pourra faire un emprunt à la caisse et aux conditions les plus avantageuses. (Approbation.)

Cette loi fait le plus grand honneur aux pouvoirs publics et au Parlement; aussi je m'étonne que l'on réclame contre quelques garanties d'ordre contenues dans la loi. (Vive approbation à gauche.)

L'amendement de M. Xavier Blanc est rejeté.

Les art. 6 à 29 sont adoptés.

Il est procédé sur l'ensemble de la loi à un scrutin qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants 232
Majorité absolue 117
Pour 224
Contre 8

Le Sénat a adopté. — Nous sommes malheureusement obligés de procéder au remplacement de notre président. M. Martel. Je viens proposer au Sénat de fixer l'élection à mardi on aura ainsi le temps d'examiner les candidatures.

Voix — A jeudi !
M. LAMBERT SAINT-CROIX. — Ce serait trop long; l'ambassade ne peut rester vacante davantage.

L'élection est fixée à mardi.

M. PARIS demande qu'on se réunisse demain.

Le Sénat décide qu'il se réunira mardi à deux heures dans ses bureaux, à trois heures en séance publique.

Le scrutin pour l'élection du président sera ouvert à 3 heures et fermé à 4 heures. La séance est levée à trois heures trois quarts.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 mai.

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté après une rectification de M. Cantagrel.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du tarif général des douanes (fabrications).

M. ROUHER rappelle qu'il a déjà comparé devant la Chambre les prix de revient d'une brochure en Angleterre et en France. En tenant compte de tous les éléments, on trouve que le prix est le même dans les deux pays.

L'appréciation des prix de revient est sujette à beaucoup d'erreurs. Ainsi, dans l'appréciation des prix anglais, on n'a pas fait figurer l'amortissement, qui est compté dans les prix français.

L'orateur, reprenant les arguments déjà présentés par M. Guillemin sur l'influence exercée, depuis 1870, par la perte de l'Alsace-Lorraine, évalue à 135 millions de francs le déficit résultant de cette perte au point de vue de l'industrie cotonnière.

L'orateur présente des observations analogues en ce qui concerne l'évaluation des exportations. On oublie de tenir compte de l'exportation indirecte, c'est-à-dire, par exemple, du coton contenu dans les soieries et les étoffes mélangées. On arrive ainsi à un chiffre de 123 millions, sans compter les confectios.

M. Rouher dit que, dans la crise industrielle, c'est la France qui, en définitive, a le moins souffert. Elle n'a pas été envahie par l'importation étrangère, et il n'y a pas à craindre qu'elle le soit.

Sans doute, devant la concurrence étrangère, nos industriels doivent redoubler d'énergie, mais il n'y a à aucun mal.

Le droit qui varie de 20 fr. 40 par 100 kilogrammes à 28 fr., donne, avec les frais qui viennent s'y ajouter, une charge totale de 34 fr. 90 sur le filé de l'étranger.

Or, la matière première n'est pas plus chère en France qu'en Angleterre. On ne saurait donc aller au delà, et rendre la France tributaire d'une industrie, si importante que soit cette industrie.

Quant à la surtaxe d'entrepôt, elle est, comme la surtaxe de pavillon, une vieille machine usée, qui ne se sert plus à rien et qu'il faut abandonner.

L'orateur déclare en terminant qu'il n'est pas possible d'entraver les industries qui admettent les fils comme matière première. (Approuvements sur un certain nombre de bancs.)

M. MÉLINE, rapporteur conteste les chiffres apportés par le précédent orateur et rappelle que le prix de la broche a été évalué à 35 fr. pour l'Angleterre et à 60 fr. pour la France.

L'orateur dit que peut-être les fabriques de Lyon, qui déjà font venir du Japon leurs fils de soie, rêvent de transporter en Angleterre la filature du coton. Réclamations sur divers bancs.

L'orateur reprenant la comparaison des chiffres, affirme que la main-d'œuvre compte pour une somme plus forte dans le kilogramme filé français que dans le kilogramme filé étranger.

En Angleterre, le salaire entre pour 20 centimes dans le prix du kilogramme; en France, pour 30 centimes.

Il y a chez nous d'autres causes d'infériorité; mais faut-il en rendre l'ouvrier responsable et l'autre dans son salaire?

Veut-on adopter le système anglais, la lutte à outrance entre l'ouvrier et le patron,

la grève à l'état chronique? Nul ne le désire certainement.

L'orateur, poursuivant conteste les chiffres de M. Rouher, et spécialement l'estimation du prix de 34 fr. 90.

M. THIARD, ministre du commerce, fait observer que le gouvernement est sollicité en deux sens contraires; s'il abaisse les droits, les uns se prétendent ruinés; s'il élève les taxes, d'autres affirment qu'ils ne sauraient continuer le travail. Le gouvernement et les Chambres sont, en quelque sorte, entre deux ruines.

En France, quand les capitaux industriels ne rapportent que 4 1/2 0/0, on se déclare en perte; en Angleterre on se déclare satisfait.

Le gouvernement, dit le ministre, demande le maintien des droits existants. La séance est levée à 6 h. 20.

Bulletin Economique

Le commerce extérieur de la France

L'administration des douanes vient de faire publier le volume contenant les documents statistiques du commerce de la France pendant les quatre premiers mois de l'année 1880.

Voici le résumé des perceptions opérées par le service des douanes et le service des contributions indirectes.

Service des douanes	1880	1879
Droits de douanes à l'importation	101,060,000	78,348,000
Droits de douanes à l'exportation	279,000	83,000
Droits de statistique	1,999,000	1,829,000
Droits de navigation	2,226,000	2,349,000
Id. et produits divers de douanes	1,234,000	1,123,000
Taxe de consommation des sels	4,933,000	5,488,000
Total	111,661,000	89,257,000

Service des contributions indirectes :

Boissons et droits de fabrication des bières	139,620,000	132,196,000
Sels	4,392,000	4,318,000
Sucre indigène (droits de fabrication)	28,944,000	35,778,000
Droits divers et recettes à différents titres	33,449,000	33,559,000
Vente des tabacs	110,277,000	108,403,000
Vente des poudres	3,380,000	3,245,000
Total	320,360,000	317,189,000

Il résulte de ces documents que les recettes du service des douanes ont augmenté de 22,404,000 fr. sur les recettes faites pendant les quatre premiers mois de 1879. Les recettes pour le service des contributions indirectes ont augmenté de 3,171,000 fr. sur celles faites pendant les quatre premiers mois de 1879. En déduisant les dépenses pour primes ou drawbacks (58,000 fr.), il est acquis au Trésor 431,963,000 fr. contre 406,374,000 fr. pour les quatre premiers mois de 1879. 407,917,000 fr. pour 1878.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Dans le scrutin sur le projet de loi concernant : 1^o la caisse pour la construction des lycées nationaux, collèges communaux et écoles primaires; 2^o l'ouverture au ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, sur l'exercice 1879, d'un crédit de 17 millions à titre de subvention extraordinaire à ladite caisse, les votes des sénateurs du Nord ont été les suivants :

Ont voté pour : MM. Corne, Dutilleul, général Faidherbe, Fournier, Massiet du Brest, Merlin, Wallon; 9^o M. Dutilleul; 6^o M. Testelin; 7^o MM. le général Faidherbe, Fournier, Kolb-Bernard, Pajot; 9^o MM. le comte Roger du Nord, Théry.

Ont voté contre : MM. Pajot, Théry.

N'a pas pris part au vote : M. Kolb-Bernard.

Le tirage au sort des bureaux a eu lieu, hier, au Sénat. Les représentants du Nord ont été répartis ainsi qu'il suit :

1^{er} bureau, M. Corne; 2^o MM. Massiet du Brest, Merlin, Wallon; 3^o M. Pierre Legrand; 4^o M. des Rotours; 5^o M. Cririer; 6^o M. Testelin; 7^o MM. le général Faidherbe, Fournier, Kolb-Bernard, Pajot; 8^o M. Béthune; 9^o M. Pichon; 11^o MM. de Marcère, Masure.

M. Mention, député du Nord, a été désigné par le 9^o bureau pour faire partie de la Commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Rameau, ayant pour objet de déterminer le droit sur les choses perdues, dont le maître ne se présente pas.

Le Journal officiel a enregistré le dépôt des pétitions suivantes :

M. Théry a déposé : 1^o cent quatre-vingt-quatre pétitions de 3,250 habitants des communes de Lille, Haubourdin, Santes, Comines, Aubers, Lambersart, Wahagnies, Marquillies, Merignies, Marquette, Sainghin, Lesquin, Roncq, Wattignies, Seclin, Wicres, Gondecourt, Armentières, Cysoing, Tourcoing, Bourghelles, Chemy, Quesnoy-sur-Deulle, Neuville-en-Ferrain, Roubaix, en-Bas, Beaucamps, arrondissement de Lille (Nord).

2^o Quatre-vingt-douze pétitions de 4,426 habitants des communes de Bayay, Audigney, Fournies, Heccq, Houdain, Jenlain, Jehumont, La Longueville, Marschie, Petit-Fayt, Robersart, Saint-Waast, Taisnières-le-Hon, Wignehies, Wallers, arrondissement d'Avesnes (Nord); Saint-Amand, Lecelles, Lourches, Neuville-sur-Escaut, Nivelles, Hergnies, Rosult, Thun, Valenciennes, Wasnes-sur-Bar, arrondissement de Valenciennes (Nord); Bailleul, Flêtre, La Gorgue, Hazebrouck, Météren, Merville, Nieppe, Ochteele, Rubrouck, Steenwerck, arrondissement d'Hazebrouck (Nord); Chapelle, Ors, Saulzoir, Iwuy, arrondissement de Cambrai (Nord).

M. Kolb-Bernard a déposé deux pétitions de 44 habitants de Dunkerque (Nord).

M. Dubrulle a déposé trois pétitions de 89 habitants de Douai (Nord).

Ces pétitions sont relatives aux décrets du 29 mars.

D'après la loi de Loustalot, amendée par le gouvernement et qui accorde un deuxième conseiller général aux cantons de 20,000 habitants et au-dessus, l'assemblée départementale du Nord se composera de 96 membres. Les 35 cantons qui auront à nommer un second conseiller sont :

Arrondissement de Cambrai : Cambrai-Est, Cambrai-Ouest, Carnières, Le Gateau, Clary, Maroing et Sotches.

Arrondissement de Douai : Douai-Nord, Douai-Sud, Douai-Ouest et Marchiennes.

Arrondissement de Dunkerque : Dunkerque-Est et Dunkerque-Ouest.

Arrondissement d'Hazebrouck : Merville.

Arrondissement de Lille : Armentières, Haubourdin, Lannoy, Lille-Centre, Lille-Nord-Est, Lille-Ouest, Lille-Sud-Est, Lille-Sud-Ouest, Quesnoy-sur-Deulle, Roubaix-Est, Roubaix-Ouest, Seclin, Tourcoing-Nord et Tourcoing-Sud.

Arrondissement de Valenciennes : Bouchain, Condé, Valenciennes-Est, Valenciennes-Ouest, Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud.

Les nouveaux conseillers se répartiront ainsi par arrondissement :

Avesnes, 2; Cambrai, 7; Douai, 4; Dunkerque, 2; Hazebrouck, 1; Lille, 14; Valenciennes, 5.

Il y a séance d'élection vendredi à la Société des Sciences de Lille. Trois candidats se présentent pour les deux sièges actuellement vacants : MM. Masquiez, directeur de l'Institut industriel; Haliez et Duvallet, de la Faculté des Sciences.

Au sujet de la mort de M. Pichon, neveu de l'honorable député du Nord on écrit de Hong-Kong aux missions catholiques.

« Un service solennel a été célébré dans la cathédrale de Hong-Kong pour le repos de l'âme de M. Pichon, consul de France, décédé dans cette ville. »

« La messe de Requiem a été dite par Mgr Rainaudi. Le gouverneur anglais, NN. SSS Gentili et Foucard, évêques missionnaires en Chine, tous les prêtres de la ville et le corps consulaire ont complétement assisté à la cérémonie. Mgr Foucard, vicaire apostolique de Kiang-si, a donné l'absoute. »

« Dans une courte allocution, Mgr Rainaudi a rendu hommage aux vertus et tenait à une famille d'excellents catholiques; lorsque sa mère reçut le télégramme qui lui annonçait la terrible nouvelle, elle s'informa aussitôt par dépêche s'il avait fait une mort chrétienne. »

« Consul Fouché, il avait employé toute son énergie pour défendre les droits garantis aux missionnaires par les traités. Sa perte a été universellement regrettée, non-seulement à Hong-Kong, mais encore à Macao, où il était connu. Dans cette ville, à la nouvelle de sa mort, les pavillons des différents consuls ont été arborés à minuit en signe de deuil, et les cloches des trois paroisses catholiques ont tinté à plusieurs reprises. »

Quatre individus que la police recherche activement, ont brisé, la nuit dernière, à l'aide de palissades, la porte d'entrée et la vitrine de la boutique de M. Lefebvre, à l'angle de la rue de l'Époule et de la rue des Arts. Des pierres ont aussi été lancées à hauteur du premier étage; l'une d'elles a brisé une vitre, sans toutefois atteindre personne.

M. Lefebvre est directeur chez M. Richard-Desrousseaux. Il ne se connaît pas d'ennemis et il ignore tout à fait le motif qui a pu pousser les quatre individus à briser la porte et la vitrine de son magasin. Une enquête a été commencée par M. le commissaire du deuxième arrondissement.

Des malfaiteurs ont réussi, une de ces dernières nuits, à fracturer la vitrine d'un marchand de chausseries de la rue de Lille. M. Demanne, et à enlever 18 paires de chausseries d'une valeur de 195 francs. Les auteurs de ce vol ne sont pas connus.

On nous apprend, au dernier moment, qu'un jeune enfant dont les parents demeurent dans le premier arrondissement, est tombé, cette après-midi, dans un chaudron d'eau bouillante. Malade de tous les membres, qui lui ont été prodigués, le pauvre enfant n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

Un vieillard a été renversé, lundi soir, à Croix par une voiture à quatre roues, attelé d'un cheval lancé au grand trot et dans laquelle se trouvaient quatre jeunes gens. Ces derniers, au lieu d'arrêter leur attelage, pour porter secours à celui qu'ils venaient de renverser, sont partis à fond de train dans la direction de Roubaix et ont suivi la rue de l'Époule.

Le vieillard, victime de cet accident, est dans un état désespéré. Il est âgé de 76 ans. Il habite une maison de la rue des Filatures, à Roubaix.

Les recherches les plus actives sont faites pour retrouver les traces des quatre jeunes gens. Leur signalement a été donné à la Police.

Un enterrement civil a eu lieu, hier, à Tourcoing.

Le mort était un jeune homme de 27 ans, nommé Alphonse Laisé, décédé à la suite d'une maladie de poitrine. Il appartenait à la société des *Solitaires*, dont les membres s'engagent à vivre sans religion, à mourir sans prêtres et à être enterrés sans prêtres.

À quatre heures, le convoi s'est formé devant la maison mortuaire, rue du Haze. Il était composé d'environ 12 personnes dont les neuf dixièmes venaient du dehors. Une démonstration anti-catholique, dans un centre de ferveur religieuse, était une trop belle occasion, et la Libre-Pensée, faite d'adhérents à Tourcoing, s'est empressée de rassembler sa clientèle de Lille et des environs pour monter une manifestation hostile.

Le cercueil était porté et les cordons du poêle tenus par quelques-uns des autres membres de la société. Les autres constituaient le convoi.

Nous avons remarqué parmi les assistants, M. François Dervaux, conseiller municipal et M. Desmons, membre d'une société maçonnique de Lille.

Un cimetière, quelques paroles ont été prononcées par M. Jourdain, président du *Cercle du Progrès*. Nous ne nous en ferons pas l'écho; le thème développé étant toujours le même : des mois sonores, des injures au culte catholique, des bravades aux croyances religieuses. Nous dirons seulement l'impression poignante produite sur la foule, au spectacle de la Religion insultée au milieu des croix qui en sont les emblèmes augustes, et devant la Mort, dont elle est la consolation magnifique et suprême.

C'est la première fois que Tourcoing est affligé d'un enterrement civil. L'orateur qui s'est fait le pontife de cette nouvelle cérémonie, n'est pas à son coup d'essai de manifestation haineuse envers la religion. Depuis longtemps déjà, il s'efforce d'insinuer à notre population ouvrière surtout, des doctrines contraires à sa foi religieuse.

Pourquoi cette lutte? Pourquoi lui vient ce droit? Comment peut-on soutenir ce rôle? Quel bien a-t-il fait à nos ouvriers? Nous laissons le soin de répondre, à ceux qui sont plus habiles que nous, dans la pénétration des mystères.

Nous tenons toutefois, en terminant, à établir un fait, c'est que la haine religieuse de M. A. Jourdain, lui donne une illusion d'optique sur l'habileté de ses manœuvres. Il est douteux que ceux de nos ouvriers qui ont consenti à le suivre sur le terrain de la République, l'accompagne sur le terrain de l'apostasie. La Religion est indépendante et au-dessus de toutes les formes de Gouvernement et de toutes les opinions politiques; il est illogique, insensé et impraticable, de vouloir contraindre les consciences à l'abdiquer, en vue d'une conception gouvernementale quelconque. G. B.

Un cultivateur de Forest, M. Louis Prouvost, venu aujourd'hui à Tourcoing pour assister à un service funèbre, a trouvé près du pont du canal, sur la route de Roubaix à Tourcoing, un billet de banque de 100 francs. Il s'est empressé de déposer sa trouvaille au commissariat central de Tourcoing.

Ce billet appartenait à M. Lerouge-Muliez, négociant, qui est venu le réclamer quelques instants après son dépôt.

M. Louis Prouvost est adjoint au maire de Forest.

Un fraudeur a été arrêté, ce matin, au chemin du *Village*, à Tourcoing, par deux douaniers en embuscade. Il portait 20 kilos de tabac.

Il a raconté qu'il avait passé la ligne de frontière, en se faufilant entre deux postes militaires dont il était parvenu à tromper la surveillance.

Le fraudeur est un journalier nommé Abel Lonchard, âgé de 19 ans. Il travaillait pour le compte d'autrui.